



Section Locale
Evre et Mauges Athetisme

REGLEMENT DES FOULEES DES COTEAUX DE L'EVRE

13 OCTOBRE 2024

ENTENTE DES MAUGES

Section locale

EVRE ET MAUGES ATHLETISME

Entente des Mauges Athlétisme

Rue du Haras - Beaupreau

49600 BEAUPREAU EN MAUGES

1. Épreuves :

- 12 km des Coteaux de l'Evre sur chemin et route
 - o départ 9h30 dans le parc du château à Beaupreau
 - o Les catégories acceptées sont nés en 2009 à Masters
- 5 km des Coteaux de l'Evre sur chemin et route.
 - o départ 9h30 dans le parc du château à Beaupreau
 - o Les catégories acceptées sont 2010 et avant.

Animations jeunes au stade de la promenade à partir de 11h15

Pour les animations jeunes, les catégories sont :

Années	Sexe	Distance
2016 - 2017	Filles	900 m
2016 - 2017	Garçons	900 m
2014 – 2015	Filles	1 200 m
2014 – 2015	Garçons	1 200 m
2012 – 2013	Filles	1 450 m
2012 – 2013	Garçons	1 450 m
2011	Filles et Garçons	1 800 m

Inscription gratuite licenciés FFA et non-licenciés sur place.

12 km des Coteaux de l'Evre

- 10€+1€ pour les non-licenciés jusqu'au 10 octobre 2024
- 7€ +1€ pour les licenciés FFA jusqu'au 10 octobre 2024
- 12€ +1€ pour toute inscription après le 10 octobre 2024 ou sur place, licenciés ou non- licenciés.

L'inscription et le paiement s'effectueront sur le site NJUKO.com jusqu'au 10 octobre 2024.

Les autres inscriptions se feront sur place le jour de la course.

5 km des Coteaux de l'Evre

- 6€ +1€ pour les non-licenciés jusqu'au 10 octobre 2024
- 5€ +1€ pour les licenciés FFA jusqu'au 10 octobre 2024
- 8€ +1€ pour toute inscription après le 10 octobre 2024 ou sur place, licenciés ou non-licenciés.

L'inscription et le paiement s'effectueront sur le site NJUKO.com jusqu'au 10 octobre 2024.

Les autres inscriptions se feront sur place le jour de la course.

Venez courir en rose contre le cancer du sein : 1€ sur votre inscription + dons libres reversés en faveur de la pratique d'activité physique des malades.

5 km année 2010 des Coteaux de l'Evre

- Inscription gratuite licenciés FFA et non-licenciés jusqu'au 10 octobre 2024 sur le site NJUKO
- Inscription gratuite licenciés FFA et non-licenciés après le 10 octobre 2024 sur place

Procédure en cas de rétractation :

Pas de remboursement

2. Dossards :

Les horaires de la manifestation sont sur le site <http://www.lesfouleesdescoteauxdelevre.fr/>

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié, ni coupé, sont autorisés à courir dans les épreuves prévues pour leur catégorie.

Pour les athlètes mineurs non licencié, présentez une autorisation parentale.

Le dossard devra être visible. Il sera fixé devant sur le maillot pas à la ceinture et ni sur la cuisse.

Toutes les arrivées sont jugées sur la piste d'athlétisme.

Le transfert d'inscription n'est pas autorisé : risque de non couverture RC et garanties individuelles par nullité de l'inscription.

Pour le retrait des dossards : présentation obligatoire d'une pièce d'identité

3. Accompagnateurs-Aide -Assistance:

Les cyclistes sont interdits.

Le Règlement Sportif de la FFA n'autorise pas les aides apportées aux athlètes en compétition, que ce soit par utilisation de certains matériels, ou en ayant recours à un ou des accompagnateurs .En dérogation à l'article F144.2(b) dudit règlement, l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique pendant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur (l'isolation par rapport au milieu ambiant procuré par ses dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers).Les podomètres ,GPS, cardio-fréquence mètres ne sont pas considérés comme une aide.

4. Sécurité :

La sécurité sanitaire sera assurée par la présence de secouriste de la Croix-Rouge.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance pour raison de santé.

5. Douches :

Salle de sport.

6. Ravitaillement :

A l'arrivée de chaque course et au 6ème km sur la course du 12km.

7. Contrôle anti-dopage :

Cette épreuve est susceptible de contrôle anti-dopage.

8. Responsabilité :

L'organisation des Foulées des Coteaux de l'Evre décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de l'AIAC. Les licenciés par l'assurance liée à leur licence, pour les non licenciés, il leur appartient de prendre une assurance individuelle accident auprès de leur assurance.

9. Publication des résultats:

L'organisation des Foulées des Coteaux de l'Evre se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors des courses sans contrepartie pour le besoin de ses publications.

J'autorise par mon engagement la diffusion des résultats et de photos me concernant.

Conformément à la loi "informatique et libertés", les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur les sites (en faire directement la demande à l'organisation à l'adresse suivante : lesfouleesdescoteauxdelevre@gmail.com)

10. Certificat médical :

Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées, certificat médical obligatoire).

Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la "non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition".

Soit d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie, attestant la "non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en

compétition". Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les scolaires peuvent participer avec leur licence (UGSEL, UNSS) à la seule condition que ce soit leur établissement qui les inscrive (et avec autorisation parentale), et que soit mentionné sur la licence : ATHLETISME, COURSE A PIED, OU SPORT et tout cela EN COMPETITION.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence "de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition", même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté et signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit établi ou non sur le territoire national. Une traduction doit être fournie si celui-ci n'est pas en français.

Les inscriptions pourront également être validées grâce à la validation d'un PPS (Parcours de Prévention Santé). Le Parcours de Prévention Santé (PPS) est mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr/>) dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

11. Classement et Récompenses :

12 km des Coteaux de l'Evre

- Femmes : 1er : 80 € / 2ème : 60 € / 3ème : 40 €
- Hommes : 1er : 80 € / 2ème : 60 € / 3ème : 40 €

5 km des Coteaux de l'Evre

- Femmes : 1er : 20 €
- Hommes : 1er : 20 €

Lots à tous les arrivants

12. Annulation course :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Chaque concurrent sera averti par mail (si adresse mail communiquée)

En s'inscrivant, le concurrent reconnaît avoir lu et accepter toutes les clauses du règlement.